



# Présentation du Plan HP réactualisé et de sa convention 2022-2025

Webinaire  
11 mai 2022



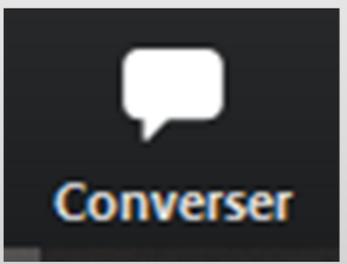
Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



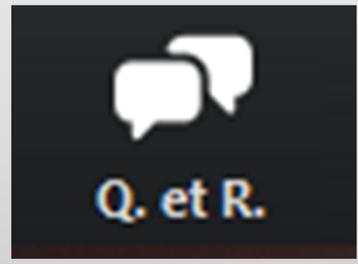
Wallonie

# Quelques consignes pour débuter...

**01** **Converser**  
Signaler un problème **technique**  
➔ Modérateur



**02** **Q. Et R.**  
Poser une question liée aux **contenus**  
➔ Conférenciers



# Nos invités

## Rodrigue Soyer

Chef de cabinet  
Cellule Logement  
Cab. Du Ministre C. Collignon  
Wallonie

## Myriam Daniel

Attachée juriste

## Carine Jansen

Directrice  
Direction de la Cohésion sociale  
SPW IAS

## Luc Jandrain

Directeur  
Direction du logement privé  
SPW Logement

## Caroline Cretelle

Cheffe de projet

## Claude Bultot

Bourgmestre  
Commune de Hastière

## Philippe Dodrimont

Conseiller communal  
Commune d'Aywaille

## Benoît Piedboeuf

Bourgmestre  
Commune de Tintigny

## Delphine Hernalsteen

Conseillère  
Cellule Logement  
Cab. Du Ministre C. Collignon  
Wallonie

## Paul Malotaux

Référent Campings/Vil. de vac./Endroits de camp  
Direction des hébergements touristiques - CGT



# Menu de la séance

**01**

Mot introductif

**02**

Le Plan HP 2022 - 2025 : quelles actions ?  
La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

**03**

Partage de bonnes pratiques : Hastière, Aywaille & Tintigny

**04**

Mot de clôture

Dans les suites du webinaire

01

02

03

04

# Mot introductif

**Rodrigue Soyer**

Chef de cabinet  
Cellule Logement  
Cab. du Ministre C. Collignon  
Wallonie



01

02

03

04

# Le Plan HP réactualisé : quelles actions ?

## La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

**Myriam Daniel**

Attachée juriste

**Carine Jansen**

Directrice

Direction de la Cohésion sociale

SPW IAS

**Luc Jandrain**

Directeur

Direction du logement privé

SPW Logement

**Paul Malotaux**

Réfèrent Campings/Vil. de vac./Endroits de camp

Direction des hébergements touristiques - CGT



# Le Plan HP réactualisé : quelles actions ?

## 4 OBJECTIFS STRATEGIQUES

1. Cibler prioritairement la Phase 1 pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat
2. Poursuivre en Phase 2 les dispositifs visant à améliorer la situation des habitants permanents
3. Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2
4. Communiquer sur le Plan HP



le Plan HP réactualisé =

**4 OS déclinés en 12 Objectifs opérationnels et 23 Actions**



# OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

## OO 1.1. Cibler les hébergements touristiques suivis par le CGT :

A1. Introduire dans le CWT et la réglementation relative au permis de caravanage l'interdiction de l'habitat permanent dans les hébergements touristiques

- Problème/constat : certains exploitants « jouent » sur la domiciliation : ils acceptent les HP non domiciliés et pas les domiciliés
- Objectif : interdire formellement l'habitat permanent dans les hébergements touristiques - disposer d'une base légale non équivoque (non rétroactivité)
- Mise en œuvre : modification CWT
- Timing : 2022-2023



# OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

## OO 1.1. Cibler les hébergements touristiques suivis par le CGT :

A2. Introduire dans le CWT l'obligation d'avoir un ROI pour les campings touristiques et proposer un modèle

- Un ROI fixe les droits et obligations des campeurs
- Il permet à l'exploitant d'agir quand le ROI n'est pas respecté
- Le ROI sera rendu obligatoire dans les campings touristiques et un modèle sera proposé (clause qui interdit au campeur de s'installer en permanence)
- Mise en œuvre : modification CWT + rédaction d'un modèle
- Timing : 2022 - 2024



# OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

## OO 1.1. Cibler les hébergements touristiques suivis par le CGT :

A3. Actualiser la brochure de sensibilisation des exploitants rédigée par le CGT

- Brochure intitulée : « Résidence permanente sur un terrain de camping ? Comment l'éviter ? »
- Timing : premier semestre 2024 (les deux actions précédentes étant préalables)



# OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

## OO 1.2. Cibler les équipements touristiques non suivis par le CGT mais s'apparentant à un camping :

### A4. Organiser une concertation locale pour les équipements concernés en vue de clôturer la situation d'habitat permanent

- Problématiques diverses (urbanistiques, environnementales, d'accès aux droits sociaux)
- Mise en œuvre : organisation de réunions associant diverses parties prenantes
- Examen de la manière la plus appropriée de clôturer l'HP (cas par cas) - adoption d'un plan d'action concerté
- Certaines communes avant-gardistes
- Timing : second semestre 2022 – premier semestre 2023



## OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

### OO 1.3. Cibler les équipements en zone inondable qui ne sont pas des campings :

A5. Doubler l'allocation d'installation pour les propriétaires (terrain + habitation) pendant un délai fixe maximal

- Problème : montants actuels insuffisants
  - >> doublement temporaire (propriétaires occupants habitation/parcelle)
- Pour quels équipements quittés ?  
Phase I + en zone inondable (autres que campings)



## **OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat**

### **OO 1.3. Cibler les équipements en zone inondable qui ne sont pas des campings :**

A5. Doubler l'allocation d'installation pour les propriétaires (terrain + habitation) pendant un délai fixe maximal

- Objectifs : relogement + libération parcelle
- Condition complémentaire : cession/vente parcelle à la commune
- Mise en œuvre : modification de l'AGW ADEL
- Timing : janvier 2023 (si possible)



# OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

## OO 1.3. Cibler les équipements en zone inondable qui ne sont pas des campings :

A6. Au-delà du terme fixé, organiser une concertation locale pour les équipements concernés en vue de clôturer la situation d'habitat permanent

- Problématique principale : zone inondable – aléa élevé (cf. inondations juillet 21)
- Mise en œuvre : organisation de réunions associant diverses parties prenantes
- Examen de la manière la plus appropriée de clôturer l'HP (cas par cas) - adoption d'un plan d'action concerté
- Timing : après le terme fixé dans le cadre de l'action précédente



# OS1 - Cibler prioritairement la Phase 1 du PHP pour favoriser le relogement des habitants permanents dans une zone permettant l'habitat

## OO 1.3. Cibler les équipements en zone inondable qui ne sont pas des campings :

A7. Actualiser la liste des équipements HP en zone inondable en fonction de la cartographie des aléas d'inondation

- Inondations juillet 2021 : des équipements Phase 2 inondés
- Base de travail : la cartographie des aléas d'inondation la plus récente
- Vérification si le classement actuel Phase 1/Phase 2 est à corriger/adapter
- Timing : 2022 (cartographie, réflexion, communication)



## OS2 - Poursuivre en Phase 2 du PHP les dispositifs visant à améliorer la situation des habitants permanents

### OO 2.1. Poursuivre les processus de reconversion en zone d'habitat vert en cours :

#### A8. Accompagner la réalisation des projets de reconversion en cours

- 8 communes – 17 équipements
- Poursuite du travail entamé par le SPW MI
- Diverses questions en attente de réponse
- Timing : mars 2025 (cinq ans)



## OS2 - Poursuivre en Phase 2 du PHP les dispositifs visant à améliorer la situation des habitants permanents

### OO 2.1. Poursuivre les processus de reconversion en zone d'habitat vert en cours :

#### A9. Actualiser la FAQ

- FAQ HVert : diffusée en octobre 2020
- Première version jamais modifiée
- Actualisation nécessaire
- Timing : été 2022 (actualisation et communication), puis mise à jour régulière



## OS2 - Poursuivre en Phase 2 du PHP les dispositifs visant à améliorer la situation des habitants permanents

### OO 2.2. Permettre aux habitants d'améliorer leur habitat actuel :

#### A10. Maintenir et adapter l'aide à l'amélioration des habitations HP

- Aide spécifique 22 bis (travaux d'amélioration dans les habitations qui ne sont pas des logements)
- Accès à l'aide complexe en raison du préfinancement requis
- Objectifs : requestionner le dispositif dans une optique de simplification
- + réflexion sur le fait de la limiter à la Phase 2
- Mise en œuvre : modification de l'AGW 14.11.2013
- Timing : à préciser (le plus rapidement possible)



## OS2 - Poursuivre en Phase 2 du PHP les dispositifs visant à améliorer la situation des habitants permanents

### OO 2.2. Permettre aux habitants d'améliorer leur habitat actuel :

A11. Informer les propriétaires de logements au sein des équipements reconvertis sur l'accès aux aides logements et énergie « classiques »

- Zones d'Habitat Vert (coexistence des aides HP et autres aides)
  - Aide « 22 bis » : habitations légères/qui ne sont pas des logements
  - Aides « logement » (renopack, ADEL, ...) : logements au sens du code
- Réalisation d'un flyer informatif
- En parallèle : modification des aides « 22bis » et Mébar



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.1. Poursuivre la maîtrise des entrées :

A12. Inciter les communes à poursuivre leurs efforts pour maîtriser les entrées dans tous les équipements non admis à une reconversion en exploitant divers leviers

- Phase 1 en priorité et équipements Phase 2 non reconvertibles
- Analyse des PRG des communes
- Rédaction d'une fiche « maîtrise » par commune (analyse forces et faiblesses)
- Concertation avec les communes (CP), accompagnement, rappel à l'ordre si requis
- Logique de résultat : mener des actions pour freiner au mieux les entrées
- Timing : second semestre 2022 (rédaction des fiches) - premier semestre 2023 (concertation, accompagnement, rappel à l'ordre)



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.1. Poursuivre la maîtrise des entrées :

#### A13. Analyser l'impact de la domiciliation provisoire et interpellier si besoin le Fédéral

- Domiciliation provisoire = frein pour certains publics uniquement
- Pratiques variables selon les communes
- Enquête auprès des communes sur leurs pratiques, les suggestions à relayer au Fédéral
- Co-construction d'une interpellation avec l'UVCW
- Timing : 2023



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.1. Poursuivre la maîtrise des entrées :

#### A14. Maintenir la subvention à l'acquisition de parcelles

- Poursuite de l'objectif de libération/gel de parcelles
- Adaptation pour la Phase I (majoration ?) et les ZHV (création d'espaces collectifs, parkings, zones dégagées, ...)
- Timing : appel à projets 2022 sera lancé sous peu



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.2. Poursuivre l'accompagnement social et la coordination des projets locaux dans leurs diverses dimensions :

#### A15. Maintenir et adapter le financement de pools d'acteurs locaux

- 2022 = année transitoire
- Réflexion à mener avec le Cabinet Morreale sur un mode de répartition plus juste des moyens entre communes (non basé uniquement sur le nombre de HP)
- Souhait de soutenir les 3 nouvelles communes
- Timing : 2022, application 2023



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.3. Soutenir l'accès à l'énergie des habitants permanents dans l'attente d'un relogement :

#### A16. Réactiver l'aide Mébar

- Actuellement, les équipements HP sont exclus du dispositif Mébar
- L'idée : limiter l'aide 22 bis à la Phase 2 + rendre l'accès à Mébar en Phases 1/2 pour ce qui touche directement à l'énergie
- Mise en œuvre : à définir avec le Cabinet Henry compte tenu de la récente réforme du dispositif
- Timing : à préciser



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.4. Continuer à encourager le relogement des habitants permanents :

#### A17. Maintenir les aides liées au relogement (primes démolition et allocation d'installation)

- Poursuite de l'objectif de libération/gel de parcelles
  - départs volontaires (octroi allocation d'installation + démolition habitation)
  - chancres (assainissement via une démolition)
- Timing visé (démolition) : appel à projets 2022 sera lancé sous peu



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.4. Continuer à encourager le relogement des habitants permanents :

A18. Maintenir le soutien spécifique aux AIS en envisageant une modélisation de l'aide qui soit plus incitative en faveur des relogements

- Calcul du montant de la subvention sur base du :
  - nombre de ménages RP sur le territoire couvert (exclusion habitat vert)
  - nombre de relogements
- Modification : donner davantage de poids au nbre de relogements
- Timing : concertation sous peu avec le FLW sur les nouvelles modalités en vue d'une application dès la subvention 2022



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.4. Continuer à encourager le relogement des habitants permanents :

A19. Accompagner les communes vers un développement urbanistique cohérent et mixte si elles souhaitent accueillir des habitats légers sur leur territoire par le biais d'un permis d'urbanisation ou un schéma d'orientation local

- Rechercher un terrain communal en zone d'habitat/habitat à caractère rural
- Acquérir un terrain en zone d'habitat/habitat à caractère rural
- Envisager une modification au plan de secteur (si requis)
- Avec une maîtrise communale du sol...
- Timing : démarrage 2022



## OS3 - Poursuivre les dispositifs communs à la Phase 1 et à la Phase 2 du PHP

### OO 3.5. Poursuivre le pilotage du plan :

#### A20. Maintenir les outils de monitoring du plan

- Base de données (communes et équipements)
- Cartographie des équipements
- Etat des lieux annuel
- Évaluation du Plan
- Timing 2022-2025



## OS4 - Communiquer sur le Plan HP

### **OO 4.1. Communiquer sur les orientations et priorités du Plan HP réactualisé de façon globale :**

#### A21. Prévoir un plan de communication global sur le PHP réactualisé

- Identité graphique pour le Plan HP réactualisé
- Dépliant explicatif synthétique pour le public-cible
- Fichiers d'appui promotionnel pour les acteurs locaux
- Timing : 2022



## OS4 - Communiquer sur le Plan HP

### OO 4.2. Communiquer sur les orientations et priorités du Plan HP réactualisé de façon ciblée :

A22. Prévoir des supports de communication adaptés aux habitants permanents et spécifiques aux actions qui auront un impact direct sur leur situation

- Outils de communication spécifiques
- Timing : 2022-2025

A23. Sensibiliser et informer les acteurs locaux à des problématiques liées au PHP qui les concernent

- Formations spécifiques dont le présent webinaire...
- Timing : 2022



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

## La convention de partenariat Plan HP 2022-2025 :

- **26 communes conventionnées :**

Anhée, Aywaille, Burdinne, Chimay, Couvin, Durbuy, Erezée, Esneux, Estinnes, Ferrières, Fosses-la-Ville, Froidchapelle, Hastière, Hotton, Marche-en-Famenne, Mettet, Onhaye, Philippeville, Ramillies, Somme-Leuze, Sprimont, Thuin, Vresse-sur-Semois, Walcourt, Wasseiges et Yvoir

3 nouvelles: Burdinne, Ferrières, Ramillies



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

**Article 2 : pools HP**

Maintien de 3 missions : chef de projet, accompagnement pré et post relogement (attention la commune s'engage à dégager du temps au chef de projet pour assurer sa mission)

Maintien du financement des pools HP dans les anciennes communes sur la même base en 2022

Changement éventuel attendu pour 2023 (avenant à prévoir)

REM : la région co-finance



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

- **Article 4 : comité d'accompagnement**

Un seul par an pour le 30 avril

Composition simplifiée (membres obligatoires et facultatifs)

REM : la CA n'est pas organisée pour l'agent de la DiCS et n'est pas juste un espace de présentation/validation des rapports, c'est aussi un espace de réflexion, d'analyse de certaines données chiffrées, ...

Certains partenaires sont intéressés de continuer à être associés



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

- **Article 4 : comité d'accompagnement**

Rôle du Président : n'est pas là juste pour introduire et clôturer la réunion

Il a un rôle de :

- Soutien à la gestion quotidienne du plan, écoute de l'équipe...
- Implication dans la préparation et tenue du CA
- Soutien et défense des points HP en Collège et Conseil – facilitateur pour activer certains partenariats



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

- **Article 6 : rapports annuels divers**

- Modification des échéances :

Etat des lieux/rapport d'activités : validation CA 30/4, puis validation Collège communal et info Conseil communal pour 30/6

➤ Données collectées contribuent au monitoring du plan

Programme de travail : validation Collège pour 31/12 de l'année N-1 de manière à être opérationnel le 1/1 de l'année N (exception en 2022 – 2 PRG à rentrer : le 2022 et le 2023) – présentation au CA de l'année N



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

**Article 6 : évaluation du plan**

Année 2024 (co-construction avec les communes) en vue d'un  
présentation au GW en 2025



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

**Article 7 : objectifs opérationnels du PHP**

OS > OO > Actions

1/ la Région doit travailler (cf. détail des actions présentées)

2/ chaque commune doit s'inscrire dans ces objectifs stratégiques et opérationnels et collaborer à la mise en œuvre des actions (selon qu'elle est concernée par la P1, la P2 ou les deux phases).



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

**Article 11 : exécution de la convention**

Cette convention s'inscrit dans une logique de résultats à atteindre = les communes s'engagent à tout mettre en œuvre pour faire évoluer leur plan dans le sens des OS - OO et actions du plan réactualisé.

Cela se traduit par :

- Le fait que le PRG se concentre sur les actions prioritaires (exit les axes facultatifs)
- La mission assignée au chef de projet de venir faire un rapport au Collège 2x/an (présenter l'avancement des actions) - il s'agit d'impliquer davantage le Collège dans le suivi des actions et des résultats engrangés – monitoring de la Région sur la base des rapports de suivi



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

- **Principales nouveautés :**

- **Article 11 : exécution de la convention**

- Un processus de vérification annuel de la mise en œuvre fonctionnelle de la convention par l'administration :
  - Désignation du chef de projet + dispose-t-il de temps pour sa mission ?
  - Engagement ou désignation des personnes en charge de l'information et accompagnement des HP
  - Transmission PRG 2022 + délibération Collège pour le 31 mars 2022
  - Organisation du premier CA pour le 30/4
  - Renvoi des EL et RA finalisés (validés et cohérents dans les données + délibérations pour fin juin)
  - Présentation par le chef de projet du premier rapport de suivi au Collège pour fin juin 2022



# La convention 2022-2025 : quelles nouveautés ?

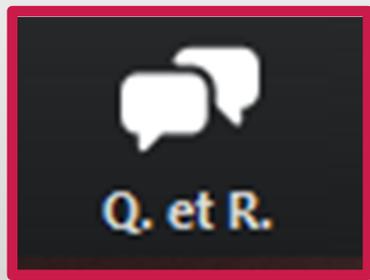
- **Principales nouveautés :**

- **Article 11 : exécution de la convention**

- Un processus annuel de vérification de la mise en œuvre opérationnelle de la convention par l'administration :
  - Pertinence des actions développées
  - Mise en œuvre effective des actions proposées
- Si besoin rappel à l'ordre, audition et en dernier recours sanction (récupération sur des aides allouées et en dernière extrémité résiliation de la convention)



# Nous répondons à vos questions !



01

02

03

04

# Partage de bonnes pratiques

**Caroline Cretelle**

Cheffe de projet

**Claude Bultot**

Bourgmestre

Commune de Hastière

**Philippe Dodrimont**

Conseiller communal  
Commune d'Aywaille

**Benoît Piedboeuf**

Bourgmestre  
Commune de Tintigny



# Commune de Hastière

## **L'importance des synergies locales :**

**Pourquoi et comment assurer une collaboration efficace entre l'équipe HP et les autres services communaux ?**



# Pistes vers une approche transversale

- **Contexte**

A Hastière...

plus de 1600 citoyens sont concernés

26 parcs résidentiels et villages de vacances inscrits dans la cartographie

une équipe composée de 3,5 ETP (cheffe de projet, antenne sociale, agent post relogement)

- **En quelques mots**

Développer la transversalité du Plan HP en quelques minutes est un exercice à la fois compliqué et intéressant. Loin d'être experts en la matière, à Hastière nous tendons vers un projet local au plus proche des réalités (des citoyens et de l'administration).

Pour construire cette présentation, nous nous sommes inspirés d'un rapide brainstorming avec les services administratifs. Nous voudrions commencer cette intervention en les partageant avec vous :

*Qualité de vie, relations humaines, accueil du citoyen, secondes résidences, complexité, compréhension, communication, dynamisme*



L'adhésion au plan HP a créé un service spécifique dont une bonne part du travail concerne le suivi social de première ligne.

Ce service s'intègre dans une administration communale avec sa singularité et sa complexité.

Le PHP est un dispositif transversal au niveau régional, mais cette transversalité doit aussi se retrouver au niveau communal. Sans transversalité, le PHP n'existe pas.

En effet l'équipe HP a des missions propres et n'est pas compétente dans toutes les matières. Elle doit donc s'appuyer et nouer des collaborations avec les autres services de la commune que nous détaillerons par la suite.

Factuellement, le Plan HP implique un surcroît de travail pour l'ensemble des services communaux. La cheffe de projet s'efforce d'agir comme facilitatrice.

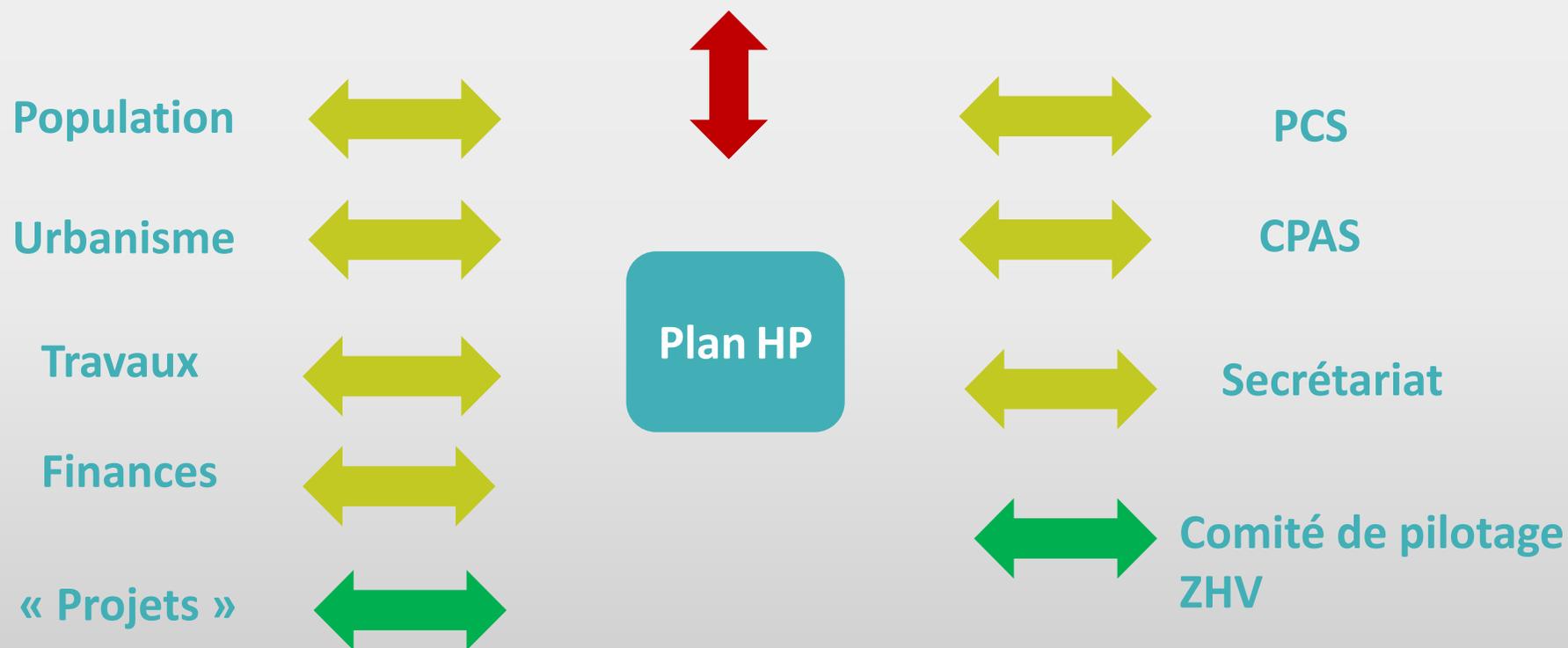
Dans un souci de cohérence et d'uniformité de l'information donnée, elle traite systématiquement toutes les demandes concernant :

- le PHP, ses enjeux et les possibilités d'aides individuelles (ex : toutes les personnes qui viennent se renseigner en vue de s'installer en zone HP sont d'office renvoyée vers moi peu importe le service auquel elles s'adressent)
- les procédures de reconversion en ZHV



# Synergies communales

**Bourgmestre - Collège**



## Bourgmestre

= Président du Comité d'accompagnement

Soutien, disponibilité et sens de l'écoute optimisent une étroite collaboration et un relais efficace vers le collège

### **Suivi du fonctionnement du service , programme de travail, projets spécifiques**

Le Bourgmestre est souvent le premier mandataire interpellé par les citoyens et il apporte au PHP une vision plus transversale qu'un échevin.

## Population :

= souvent **premier contact avec les candidats RP**

Matière commune : domiciliation

Relais vers le service HP (les demandes d'informations générales et parfois directement pour des accompagnements sociaux)

Recueil des statistiques Entrées/Départs : extraction des chiffres

### *Outils spécifiques*

- *Bac de communication « Entrées »*

→ *« Information écrite sur le PHP » jointe à la convocation de mise à jour de la carte d'identité par le **service population***

→ *Courrier adressé aux RP nouvellement domiciliés par le **service HP***

- *Bac de communication « Sorties »*

→ *Courrier adressé aux RP sortants*



## Urbanisme

= souvent **premier contact avec les candidats acquéreurs**

Matières communes : insalubrité, habitat Vert, maîtrise des entrées, entretien de parcelles, information des notaires et des agences immobilières

*Outils spécifiques :*

- *Réunions trimestrielles : débriefing sur les besoins des deux services et les demandes des RP (cohérence, transmission d'informations, accompagnements, simplicité administrative) – ajustements*

## Travaux

Matières transversales : Habitat vert, démolitions, voiries, entretien hivernal, besoins occasionnels

*Outils spécifiques :*

*Tableaux de bord*

*Groupes de travail*



## **Finances**

Projets transversaux : démolitions, gestion budgétaire / rapport financier, taxation des immeubles inoccupées pour éviter le développement de chancre qui attaquent la qualité de vie

*Outils spécifiques :*

*Tableau de bord appels à projet démolition / acquisition*

## **PCS**

Echanges de bonnes pratiques

Inclusion des RP

Projets transversaux : article 27 + activités pour personnes isolées

*Outils spécifiques :*

*Echanges quotidiens*

*Réunions de coordination*

## **CPAS**

Accompagnements sociaux généraux → antenne sociale du PHP

Relais vers CPAS pour

→ les demandes aides financières (RIS, allocation chauffage, colis alimentaire, aide urgentes etc.)

→ la médiation budgétaire



## **« Projets »**

Implication des agents administratifs pour la construction de projets (dynamisme, convivialité, neutralité, mobilisation, information)

## **Comité de pilotage ZVH**

Composition : échevins, DG, service travaux, service urbanisme, service PHP

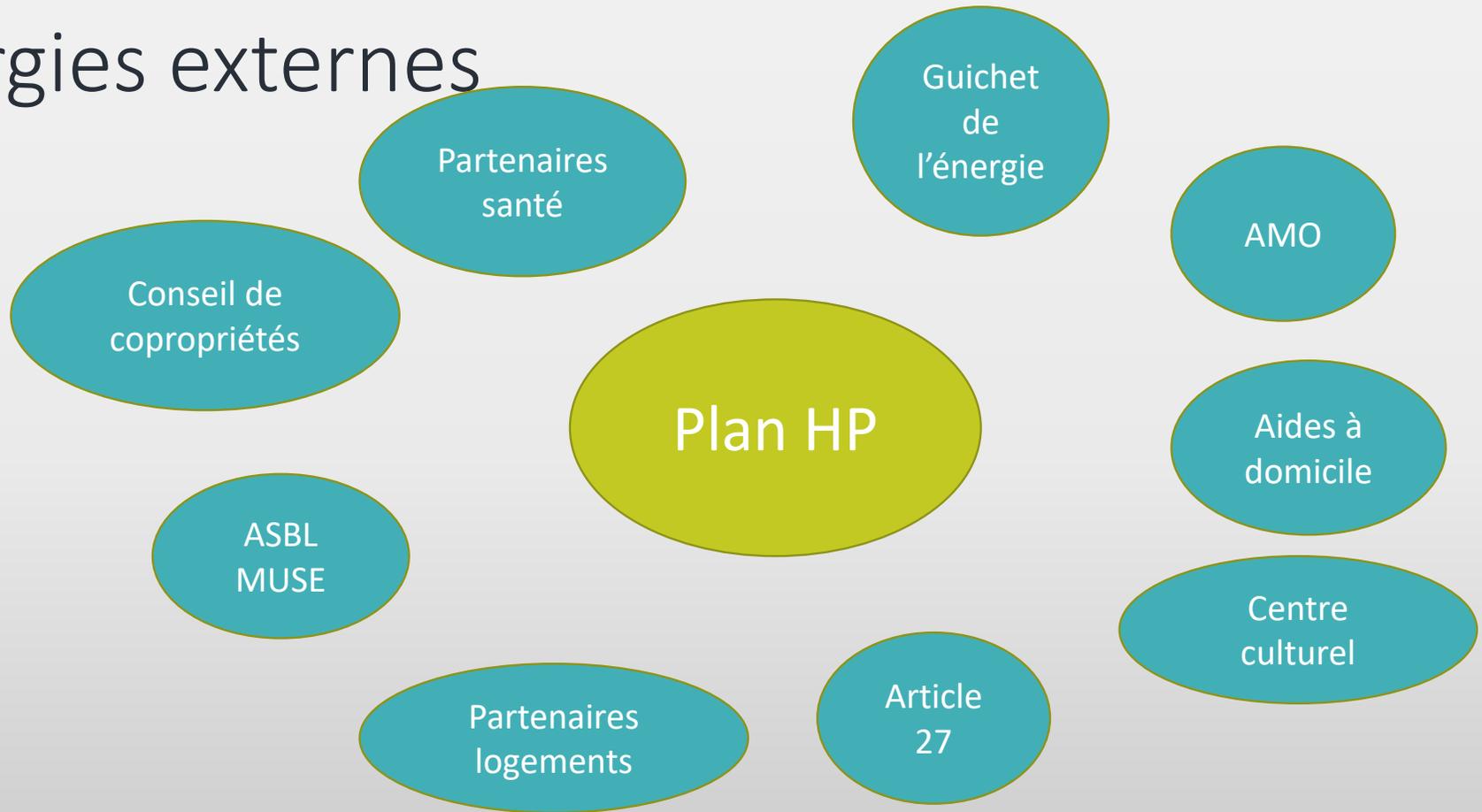
*Outils spécifiques:*

*Tableau de bord*

*Réunions mensuelles*



# Synergies externes



# Pour conclure...

*Bienveillance, humilité, contacts humains flexibilité sont des qualités indispensables à la transversalité.  
Les découragements devant la complexité du PHP s'effacent pour laisser place au challenge, à la mixité des compétences et au plaisir à collaborer.*



# Ville d'Aywaille

## La maîtrise des entrées :

**Pourquoi et comment clôturer  
une situation d'habitat permanent ?**



# **Problématique de la fermeture d'un camping :**

**Pourquoi et comment clôturer une situation  
d'habitat permanent ?**

**Comment Aywaille a déterminé son action  
HP alors qu'elle comptait près de 800 RP pour  
une population totale de 11.000 habitants ?**



## Quels étaient les équipements identifiés et où se situaient-ils ?

- 8 campings (principalement en zone inondable)
- Un parc résidentiel de vacances en zone inondable
- Deux parcs résidentiels de vacances en zone non inondable
- Plusieurs rues ou quartiers occupés par des gens du voyage sédentarisés



## Phase 1 au 31 janvier 2004 : nombre de résidants

CAMPINGS	RP	DOMICILIES	NON DOMICILIES
Epis d'or	6	5	1
Beau Site	5	1	4
Martinrive	20	13	7
Château de Dieupart	23	22	1
Olympia	45	33	12
Val Fleuri	21	7	14
Plein Soleil	5	0	5
Moulin du Rouge Thier	4	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>129</b>	<b>85</b>	<b>44</b>



## Phase 1 au 31 décembre 2021

Epis d'or	0	0	0
Beau Site	0	0	0
Martinrive	0	0	0
Château de Dieupart	2	2	0
Olympia	0	0	0
Val Fleuri	0	0	0
Plein Soleil	5	0	5
Moulin du Rouge Thier	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>



## Trois types de situations ont été identifiées et une stratégie en a découlé :

- La vie permanente en zone inondable : inacceptable au nom de la sécurité des personnes
- La vie permanente en caravane (zone inondable ou non) : difficilement acceptable
- La vie permanente au sein d'un parc résidentiel : possible à condition de réaliser de lourds investissements publics (voirie, eau, épuration, électricité...)



# La résidence permanente en camping : comment et pourquoi ?



# Mettre fin à une situation de résidence permanente au sein d'un camping



**Fermer un camping :**  
quels sont les moyens  
d'action d'une commune ?



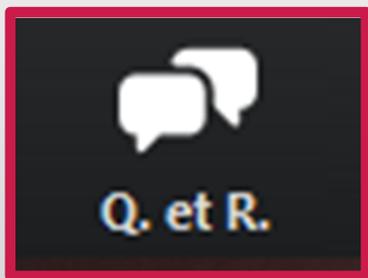
# Commune de Tintigny

**Le développement d'un projet d'habitat adapté :**

**Pourquoi et comment développer un projet d'habitats légers  
sur son territoire ?**



# Nous répondons à vos questions !





# Mot de clôture

**Delphine Hernalsteen**  
Conseillère  
Cellule Logement  
Cab. du Ministre C. Collignon





# Évaluation

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?

# Dans les suites du webinar...

## Le replay et le support en ligne



# Pour aller plus loin



**Espace Logement**  
<https://www.uvcw.be/logement/accueil>



**Nos prochains formations**  
<https://www.uvcw.be/formations/list/logement>



**Kits numériques**  
Des modules en ligne pour comprendre le fonctionnement et les enjeux de votre commune : <http://uvcw.be/espaces/formations/920.cfm>



**Portail de la Cohésion sociale**  
<http://cohesionsociale.wallonie.be>

**Merci pour votre participation !**  
**À bientôt !**

